

- Véhicules importés, diplomatiques ou de collection
- Véhicules agricoles ou forestiers
- Véhicules déclarés épaves
- Véhicules faisant l'objet d'une fiche d'immobilisation par les services de police
- Véhicules concernés par une succession
- Véhicules vendus par l'administration à des particuliers
- Véhicules connaissant un changement de locataire pour une société de leasing
- Véhicules GPL dont la CG est encore à l'ancien format
- Véhicules dont le PTAC est supérieur à 3.5 tonnes
- Véhicules de plus de 10 CV
- Modifications suite à un changement d'adresse (service accessible directement sur le portail service-public.fr)
- Changement d'état civil, matrimonial ou de raison sociale
- Réimmatriculation volontaire d'un véhicule
- Véhicules importés
- Véhicules ayant subis une transformation (passage de 2 à 5 places, débridage etc...)